PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL N°08
DU 15 SEPTEMBRE 2026

Présents :
BRYDON Maryline, CHRÉTIEN Aurélie, COLLERY Martine, COURGEY Angélique, DUCROUX Séverine, GAUROIS Alexis, JANES Daniel, MILLET Alix, MILLOZ Martial, PEQUIGNOT Joëlle.
Absents excusés (es) : BORNE Patrice avec procuration à COLLERY Martine
CHAGUÉ Benoit
CORDIER Mélissa
JACOULET Bernard avec procuration à DUCROUX Séverine
SPADETTO Antoni avec procuration à MILLET Alix

Invités :
PARENT Marie-José, CULOT Benjamin (suppléants)

Secrétaire de séance : Aurélie CHRÉTIEN
La séance est ouverte à 20h30

Validation des Procès-Verbaux

Le Maire demande au conseil municipal s'il valide les procès-verbaux suivants :

- PV n°4 du 19 mai 2026
- PV n°5 du 5 juin 2026
- PV n°6 du 29 juin 2026
- PV n°7 du 27 juillet 2026

Le conseil municipal valide à l'unanimité ces quatre procès-verbaux

Modification de l'ordre du jour

Les conventions n'ayant pas encore été reçues, et les négociations étant toujours en cours notamment sur le loyer, le Maire demande au Conseil municipal de modifier l'ordre du jour en retirant les points suivants :

- Contrat de bail pour l'installation d'un pylône vers la LGV
- Contrat de bail pour l'installation d'un poste de transformation électrique au niveau du comice

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de retirer ces deux sujets de l'ordre du jour

Règlement intérieur

Les communes de plus de 1 000 habitants doivent mettre en place un règlement intérieur dans les six mois qui suivent l'installation du conseil municipal.
Le Maire rappelle les obligations légales et fait lecture des articles du règlement intérieur
Délibération 260915.01 : Le conseil municipal valide à l'unanimité le règlement intérieur (annexe 1)

Appel à contribution au Fond de Solidarité Logement (FSL) et au Fond d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD)

Ces fonds servent à accompagner les personnes en difficultés financières pour le maintien au logement ou l'accès à la propriété. Les sommes sont versées par la commune au département. Dans le Doubs, en 2025, 3720 ménages ont bénéficié d'un soutien financier via ces aides.
La contribution annuelle demandée par le département s'élève à :

- 652,09 € pour le FSL (soit 61 centimes par habitant x 1 069 habitants)
- 320,70 € pour le FAAD (soit 30 centimes par habitant x 1 069 habitants)

Délibération 260915.02 : Le conseil municipal accepte à l'unanimité la contribution de la commune au FSL et au FAAD aux montants indiqués ci-dessus.

Mise en place d'une taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH)

Le Maire présente le projet de mise en place d'une taxe sur la vacance des locaux d'habitation qui permettrait d'une part une rentrée d'argent supplémentaire pour la commune mais également d'inciter les propriétaires à remettre ces logements sur le marché (en location ou à la vente) et ainsi faciliter l'installation de nouveaux habitants sur la commune.
L'identification des locaux soumis à la TVLH sera faite par la DDFIP selon les critères suivants :

- logement non meublé occupé moins de 90 jours de suite au cours des 2 années précédentes
- logement nécessitant, pour être habitable, des travaux de rénovation dont le montant est inférieur au prix du logement

Parmi les 137 logements actuellement vacants à Rougemont, une trentaine remplissait ces critères en 2025.
Le vote demandé porte sur l'accord pour la mise en place de cette taxe. Le montant et les modalités seront étudiées plus tard et votés au moment du vote du budget 2027.
Délibération 260915.03 : Le conseil municipal accepte la mise en place de la TVLH avec le vote suivant : 11 voix Pour ; 1 voix Contre (Alexis GAUROIS)

Programme « planter une haie dans votre commune »

Le 2ème Adjoint Daniel JANES présente le programme Sensibilis'haie de la Fédération de chasse du Doubs qui propose gratuitement des kits d'une cinquantaine de plants pour la création d'une haie sauvage pour la biodiversité.
L'emplacement, qui doit être sur un terrain communal, sera déterminé par la commune après concertation avec l'ONF.
Une action participative pourrait être proposée à l'EANM Le Manoir ou aux écoles de Rougemont dans le cadre de l'école de la nature validée par le PETR.
Délibération 260915.04 : Le conseil municipal accepte à l'unanimité la candidature de la commune à ce programme.

Divers

- **Projet « Vieillir, c'est devenir encore »**

La 1ère Adjointe présente ce projet pour lequel la commune a été sollicitée par Mme Christine Laville, naturopathe et doula de fin de vie « Alliance de solidarité pour un vieillissement digne en milieu rural ». Le projet consiste à former un groupe de bénévoles âgés de plus de 65 ans pour tenir compagnie à des personnes plus âgées à leur domicile. L'objectif est d'apporter un cadre aux aidants, de les rendre plus responsables, de leur apporter une forme de reconnaissance
Le conseil municipal accepte à l'unanimité que Madame Laville vienne faire une présentation de son projet lors d'un prochain conseil.

- **Spectacle culturel**

Suite à une invitation reçue de la Compagnie du Ballon Savoureux pour un festival de théâtre, la commune est allée en « repérage » assister à 3 pièces.
L'une des pièces présentées a retenu notre attention, par sa qualité d'une part et parce que le spectacle se joue en déambulation à l'extérieur en emmenant le public sur les différents lieux d'intérêts de la commune.
La prestation est de 3 000 € + défraiement de transport et de repas.
Il pourrait être proposé aux associations locales de s'associer pour le financement de ce spectacle comme cela avait été fait pour le Cabaret aquatique.
Au-delà de la mise en place de ce spectacle et compte-tenu du succès croissant de ce type d'événement, le Maire propose que l'on travaille sur la possibilité de mettre en place d'une sorte de saison culturelle sur la commune.

- **Financement de projet solidaire**

Le Maire nous informe qu'une fondation de la Française des Jeux propose une dotation de 3000 € pour financer un projet solidaire porté par une association ; il nous demande si nous avons connaissance de projets éligibles au sein des associations locales.
Le Comité des Fêtes va se renseigner pour voir si l'organisation du Rubrimon'Trail peut rentrer dans ce cadre.

Distribution du Flash Infos

Un travail est en cours pour mettre en place une convention à visée citoyenne entre la Maire et l'EANM Le Manoir pour la distribution du Flash Infos par les résidents du foyer, sur commune de Rougemont (pour les autres communes cela nécessiterait un véhicule, ce qui est plus compliqué à mettre en place).
Ceci permettrait que les habitants soient informés le même jour et non pas en fonction des disponibilités des conseillers.
Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil lorsque la convention sera rédigée.
Dans le prochain Flash infos sera insérée de la documentation sur le logement (entretien, rénovation, réunion publique à venir…)

- **Animation musique classique**

Monsieur Akoka (association Les Concerts du Doubs) va prendre contact avec la Mairie pour pouvoir se produire à Rougemont comme il le fait dans les églises alentours pour le Festival des Vallées Vertes.

- **Organisation des travaux des employés communaux**

Suite à plusieurs remarques sur l'entretien des rues et du cimetière, le Maire rappelle qu'il n'y a plus que 3 employés communaux (au lieu de 6 auparavant) et que cette première année de mandat sera une phase d'observation et d'expérimentation.
Un planning sera élaboré pour prioriser les travaux à mener et assurer une présence sur les communes associées. Les sollicitations en direct des employés communaux devront cesser et toute demande d'intervention devra passer par la Mairie qui ajustera le planning de ses agents.
La priorité a été donnée aux écoles pour permettre une rentrée scolaire dans de bonnes conditions (il est à noter que la cour de l'école, désormais végétalisée, demandera de fait plus d'entretien qu'auparavant).
Les travaux du cimetière ont été fait.

- **Pour la commune de Morchamps :**

pour le problème de lumière, le Maire a vu avec René Petegnief

pour la station d'épuration : point à faire avec la CC2VV, le sujet reste en stand-by
la fontaine a été mise en eau, pas de fuite constatée

- **Salles des fêtes :**

Salle des fêtes de Rougemont : lintervention d'un électricien sera nécessaire pour réaliser les travaux prévus

- **Salle des fêtes de Chazelot :**

des personnes ayant loué la salle récemment ont signalé l'avoir trouvée très sale et plusieurs tables sont cassées. La prise électrique a été réparée.
Pour les locations des salles des fêtes, le Maire rappelle que de nouvelles modalités de contrôle seront bientôt mises en place :
état des lieux de sortie par un employé communal ou un conseiller avec estimation du temps nécessaire au nettoyage
facturation de la prestation de ménage aux locataires de la salle

- **Animation de type SlowUp**

La candidature de la commune de Rougemont a été acceptée pour la participation à un évènement organisé par la CC2VV, le collectif de la Vallée de l'Ognon et les départements 25 et 70, qui se tiendra le 12 septembre 2027 sur la vallée de l'Ognon (Rougemont, Villersexel, Montbozon) jusqu'à Grand Besançon Métropole). L'évènement ne sera pas sous la licence « Slow Up » qui coûte trop cher (entre 15 000 € et 20 000 €).
Les départements 25 et 70 apporteront chacun une enveloppe de 50 000 € pour l'ensemble de l'évènement Les départements vont gérer le tracé et l'aspect sécurité. Charge à nous de trouver des animations pour un « village » sur Rougemont (et d'autres animations sur les villages alentours) et de gérer le parking des participants.

- **Rubrimon'Trail du 18 octobre 2026**

Pour l'instant il y a 29 participants inscrits.
Il est important de trouver un maximum de personnes mobilisées pour aider à la tenue de l'évènement. Une réunion pour les bénévoles aura lieu le 7 octobre à l'Houtau.

- **Projet Crèche**

Une première réunion de travail s'est tenue. La commune s'oriente vers la rénovation d'un bâtiment existant (gros œuvre) qui sera ensuite mis en location. Un premier prestataire franchisé a été identifié et sera reçu prochainement pour présenter son projet d'aménagement.

- **Cinéma**

Le manque de participation met en péril le maintien du cinéma à Rougemont dont la part fixe coûte 3 000 € par an. Une réflexion est en cours pour augmenter la fréquentation : mise en avant de la qualité de la salle, développement de la communication, évolution de la programmation, etc… Un sondage sera également réalisé pour identifier des pistes d'amélioration.

- **Mise à disposition de manuels scolaires**

Une demande sera faite au collège pour demander le prêt de manuels scolaires à l'attention des élèves en difficulté sur demande des familles.

La séance est levée à 22h06mn

Prochaine réunion
Lundi 28 septembre 2026

Le Maire,
Alix Millet

